

GTV Occitanie

Actu

Mai 2021



L'Edito : La LSA : Loi Santé Animale

A partir du **21 avril 2021**, la LSA se met en place en France.



Il s'agit d'une nouvelle **catégorisation des maladies qui devient européenne** et qui classe les maladies en fonction des mesures de gestion à appliquer.

Les objectifs :

- Fixer les grands principes de prévention et d'éradication des maladies animales transmissibles, en renforçant la prévention et la biosécurité.
- Clarifier les responsabilités des opérateurs, des vétérinaires, des laboratoires et des autorités compétentes dans la gestion des maladies.
- Faciliter le commerce entre États membres (EM) tout en protégeant la santé du cheptel et la sécurité sanitaire.

63 maladies sont classées avec des lettres comme références : A - B - C - D - E. Chaque maladie est classée par une combinaison de lettres : les combinaisons ADE et BDE sont des maladies à éradications obligatoires, les combinaisons CDE et DE sont à certifications obligatoires et E sont sous surveillances.

Cette nouvelle législation européenne s'impose à notre pays et nous pouvons mettre en place que des actions supplémentaires.

Pour les **vétérinaires** cela engendre une augmentation des mesures de prévention des maladies et des certifications à effectuer. Cela va également modifier les conditions de mouvements des animaux entre les états membres.

Si vous souhaitez plus d'informations : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Loi-de-sante-animale-europeenne>



Sommaire :

Point asso : Notre association s'agrandit et déménage

Actualité sanitaire : Nos vétérinaires référents en Occitanie

Dossier : Evolution du dispositif de formations continues

Témoignage : **La Besnoitose**

Formations à venir

Nos partenaires communiquent



Point association : Notre association

Suite à la délégation de nouvelles missions confiées à l'OVVT nous allons en 2021 recruter une personne pour une fonction administrative et nous allons nous installer dans un bureau à la **Maison de l'élevage du Tarn à Albi**. Nous remercions la maison de l'élevage et en particulier sa directrice Mme Farrenc pour cette opportunité très intéressante pour notre association.

Nos nouvelles missions : en plus des missions déjà existantes, à partir de 2021 nous allons :

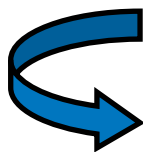
- ◆ gérer le guichet unique régional d'inscription aux formations continues au mandat sanitaire
- ◆ Participer à l'amélioration du taux de réalisation des visites sanitaires obligatoire
- ◆ Mettre en place des temps d'accueil des nouveaux vétérinaires en région

On déménage !



L'actualité sanitaire: Nos vétérinaires référents en Occitanie

Lors du dernier CROPSAV (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale) du 16 Mars 2021 le Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires en Occitanie, élaboré par la FRGDS Occitanie, a été présenté . Vous pouvez consulter ce SRMDS sur notre site internet www.gtvoccitanie.fr ou en [cliquant sur ce lien](#).











Afin de participer à l'élaboration de ce schéma régional le GTV Occitanie a missionné pour chaque filière des vétérinaires référents qui sont spécialistes de la thématique. Ces vétérinaires référents ont été sélectionnés suite à un appel à candidature ouvert à l'ensemble des vétérinaires de la région.

Nos partenaires peuvent les contacter par le biais du GTV Occitanie :

coordinateur@gtvoccitanie.fr

Nos vétérinaires référents :

	Dr CHOFFRAY Kristof
	Dr PAIN Victor
	Dr LAUTRAITE Armand
Bien être animal	Dr QUERCIGH Alessio
	Dr KERN-BENAIBOUT Estelle
	Dr RAVAILLE Christian
	Dr ALZIEU Jean-Pierre
Lait cru	Dr DUQUESNEL Régis
	Dr VISSE Julien
	Dr POUDEVIGNE Guilhem
Tuberculose	Dr LEBEAU Xavier



Dossier : Evolution du dispositif de formations continues

En 2021 plusieurs changements dans le dispositif des formations continues au mandat sanitaire sont mis en place :

- ⇒ Au moins 1 formation continue sur 3 ans (et maximum 4 en 10 ans)
- ⇒ Les vétérinaires canins/équins peuvent intégrer ces formations. Les vétérinaires ruraux ou mixtes restent prioritaires
- ⇒ Le GTV Occitanie prend en charge le guichet unique : inscriptions aux formations



Pour s'inscrire à une formation ou consulter le catalogue : [cliquer sur ce lien](#)

12 thèmes de formations

Témoignage : La Besnoitiose par le Dr FABRE Bérengère (12)

Retour d'expérience de la gestion de la maladie dans un troupeau Aubrac à forte prévalence à l'aide de la méthode des biopsies cutanées

Septembre 2019 : un premier cas clinique de Besnoitiose est détecté sur un veau de 9 mois au GAEC de la P. La PCR réalisée sur le bovin sort positive, le veau est euthanasié une dizaine de jours plus tard. Après concertation avec le GDS, la prophylaxie sera réalisée vers la mi-décembre afin de tester sérologiquement la centaine de reproductrices ainsi que les taureaux. Les prises de sang ne sont pas réalisées plus tôt afin d'attendre d'éventuelles séro-conversions après la fin de la période d'activité vectorielle.

Mi-décembre 2019 : Les résultats sont sans appel, on détecte 23 bovins séropositifs. Ces résultats permettent à l'éleveur d'entrer en plan Besnoitiose en lien avec le GDS et d'être ainsi accompagné financièrement et techniquement.

Courant février 2020 : Contrôle sérologique de tous les bovins constituant le renouvellement. Aucun bovin ne sort positif.

Été 2020 : L'éleveur gère à part un lot de bovins positifs et prend soin de le désinsectiser son troupeau toutes les 3 semaines.

Mi-janvier 2021 : Contrôle sérologique sur tous les bovins jusqu'alors considérés comme séronégatifs lors de la prophylaxie. 31 nouveaux bovins sortent séropositifs et deux cas cliniques se déclarent sur des bovins de réforme à l'engrais, non testés. Le renouvellement testé le même jour reste sain (17 génisses de un an et 20 génisses de deux ans.) On teste également les fleurs d'Aubrac (6 croisées Aubrac / Charolais à l'engrais) : 1 positive dans le lot.

GDS et décidons de concert de réaliser des biopsies cutanées afin d'avoir des critères objectifs pour mettre en place une réforme sélective.

Mars 2021 : Réalisation de 39 biopsies cutanées sur les bovins connus séropositifs restant encore dans le troupeau. Après désinfection du pli de la queue à la Vétédine solution®, on utilise un Biopsie punch pour réaliser le prélèvement que l'on dépose à l'aide d'une pince dans un tube stérile. Après identification, il sera envoyé, sous couvert du froid, au LVD09 pour réalisation d'une PCR quantitative. Localement, on termine par une application d'Aluspray®.

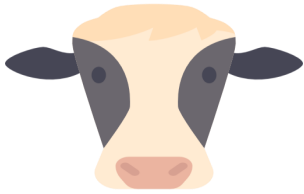
Conclusions, interprétations, perspectives :

Au GAEC de la P., sur 39 biopsies, seules 6 ont des CT très bas, révélant une potentielle forte contagiosité de ces bovins. Il paraît donc urgent de les isoler, de les désinsectiser fréquemment, et surtout de les réformer au plus tôt. Pour tous les autres, les CT sont très élevés et très loin du seuil, ce dernier étant fixé à 36. Ces résultats très tranchés ne sont pas monnaie commune. Aux dires du GDS, dans deux autres élevages où ce type d'investigation a été menée, beaucoup de bovins avoisinaient le seuil, rendant ainsi l'exploitation des résultats plus délicate. Cette technique est donc probablement une aide supplémentaire à la conduite de la politique de réforme, avec ses limites. Elle permet essentiellement d'identifier les bovins potentiellement très contagieux afin de prendre les mesures adéquates. Pour finir, concernant le GAEC de la P., les résultats de la prophylaxie 2021 /2022 feront office de juge de paix et permettront sans doute de discuter à nouveau l'efficacité de l'apport de cette technique.

Face au désarroi de l'éleveur et à la forte augmentation de la prévalence de l'épidémie, nous reprenons contact avec le



Formations à venir:



Webinaire d'1 heure sur la **nouvelle visite sanitaire bovine 2021 le 03/05/2021**. Ce temps sera animé par notre référente filière bovine en région : Dr Estelle Kern-Benaibout avec comme objectifs : d'expliciter cette visite ainsi que son vadémécum, de mutualiser les attentes de la visite pour le vétérinaire et pour l'éleveur et d'échanger sur les retours d'expériences.



Formation « **Expertises vétérinaires des dommages au bétail impliquant le Vautour fauve** » à la maison des vautours (Rozière-48) le **17/05/2021**. Les objectifs sont de connaître les bases de la biologie du Vautour fauve : comportement reproducteur et nutritionnel et de connaître la méthodologie à observer sur un site suspect d'implication du Vautour fauve.



Formation « **B.A-BA en médecine caprine** à Rodez (12) le **08/06/2021** .

A l'issue de la formation, vous connaîtrez : les spécificités anatomiques, physiologiques et métaboliques des caprins, la physiologie et la zootechnie de la reproduction de la chèvre, les particularités de la pathologie caprine et les solutions thérapeutiques utilisables dans cette espèce. Vous serez alors capable d'intervenir sans crainte dans un élevage caprin !



Retenez la date ! Notre Assemblée Générale aura lieu en présentielle ou distancielle selon le contexte sanitaire le **jeudi 10 juin à 14h00**.

C'est l'occasion de connaître notre fonctionnement, nos actions et de nous rejoindre dans nos projets!



Initiation en apiculture

Formation vétérinaire



Formation initiation en apiculture le **Jeudi 17 Juin 2021** à Cadours (31). La journée est composée d'une demi-journée théorique : Les missions du vétérinaire en apiculture, la colonie : les castes et cycle annuel, l'immunité et superorganisme et la pharmacie. La seconde demi-journée est consacrée à la pratique en rucher.

Pour toutes ces formations inscrivez-vous par mail : coordinateur@gtvoccitanie.fr

Nos partenaires communiquent :



Le Conseil Régional Occitanie vient de publier le **Contrat de filières animales Occitanie 2021-2027**. Ce travail, fruit d'une large concertation avec tous les acteurs de la filière animale, a permis d'élaborer le document que vous trouverez sur le site internet de la Région : <https://www.laregion.fr/IMG/pdf/oc-2103-daaf-contrat-de-filières-animales.pdf>

Nous attirons votre attention sur l'axe 2 « Promouvoir un élevage durable et respectueux du bien-être animal » et en particulier l'action 2-2 : Améliorer le bien-être animal et la santé des animaux où le GTV Occitanie et le CRO Occitanie sont identifiés comme partenaires afin de lutter contre la désertification vétérinaire.

Comité de rédaction :

Estelle Kern Benaibout (46), Olivier Buscatto (12), Gilles de Crémoux (81), Delphine Ferre-Fayache (46) et Virginie Firmin (12)

coordinateur@gtvoccitanie.fr - 06 89 67 22 79 - www.gtvoccitanie.fr

